



AVIS AU PUBLIC
DEPARTEMENT de L'HERAULT
COMMUNE DE PAILHÈS
1^{ère} Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n° 2017/3 en date du 25 janvier 2017, Mr le Maire et le Conseil Municipal ont prescrit l'établissement de la 1^{ère} Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur l'intégralité du territoire de la commune de Pailhès et fixé les modalités d'une concertation avec le public.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est consultable sur le site internet de la mairie :

<http://www.mairie-pailhes.com>

Un dossier paraphé et signé est ouvert en mairie de PAILHÈS, afin que toute personne puisse consigner, éventuellement, ses observations, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux indiqués ci-après :

Lundi	de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mardi	de 08h00 à 12h00
Mercredi	de 08h00 à 12h00
Jeudi	de 08h00 à 12h00
Vendredi	de 08h00 à 12h00.